

Le 19^e jour de juin de ladite année 1621, fust béniste une chapelle de Sainte-Ursule, par M. Boyer, prestre, mon cousin, et ce, à la requeste de certaines dévotes, filles qui, s'étant retirées du monde pour vaquer aux exercices de dévotion, prétendoient se faire religieuses.

*
**

Le 14^e jour de juillet de la mesme année mourut M. l'avocat de Vinolz, mon cousin, après avoir esté malade l'espace de neuf ou dix jours d'une fièvre maligne. Il fut grandement regretté. Dieu lui fasse miséricorde.

En mesme temps mourut messire Claude Sivard, prestre, d'une apoplexie, et M. Roche, marchand, d'une fièvre continue. *Requiescant in pace.*

Environ la fin du mois d'aoust de la mesme année, je fus parrain d'un fils de M. Le Roux, capitaine chastelain de Saint-Bonnet, et M^{me} Chapuis, marraine.

*
**

Le 12^e jour de septembre suivant, passa par ces quartiers le régiment de M. le marquis de Villeroy, fils aîné de M. d'Halin-court, qui s'en allait à Montauban, où estoit encore le siège royal. Ils firent monstre en plate campagne, proche le bourg d'Estivareille, en présence de M. d'Halin-court, M. de Saint-Chamond, Saint-Prié (Saint-Priest), Chalmazel et plusieurs autres notables seigneurs.

Le 14^e du même mois, je fus parrain d'une fille du cousin, Toussaint Bouchetal, marchand, avec mademoiselle Fortuné, qui fut la marraine.

*
**

Le 20^e du mesme mois, sur les cinq heures du soir, les Révérends Pères Capucins plantèrent la Croix dans le pré Pourchon, pour marque de leur pieuse possession. Il y avoit grande affluence de peuple; la place leur fut donnée avec des bastiments, pour leur logement, par M. Le Roux, capitaine chastelain de Saint-Bonnet.

Le 17 d'octobre de la mesme année fut béniste la chapelle des susdits Pères Capucins, par messire Jean Syméon, vicaire, et y fut célébrée la première messe, par le Révérend Père Marc de Billon, capucin.